

Délibération 23-15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du mardi 28 novembre 2023	Nombre de délégués
Délibération n° 23-15	En exercice : 7
Convocation : 16 novembre 2023	Présents ou représentés : 4
Objet : Acquisition de matériel de topographie	Absents : 3

L'An deux-mil-vingt-trois, le mardi vingt-huit novembre, les membres du comité syndical, légalement convoqués en date du seize novembre, se sont réunis à l'Hôtel d'Agglomération d'Evreux, afin de délibérer.
La séance est ouverte à 15h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Gérard CHERON
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Christophe ALORY

Etaient présents sans voix délibérative :

Madame Lucille LASSALLE-ASTIS
Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Excusés :

FINANCES

ACQUISITION DE MATERIEL DE TOPOGRAPHIE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la nécessité d'acquérir du matériel de collectes de données topographiques. En effet pour les besoins présents et à venir, le Syndicat a besoin de réaliser des levés topographiques dans le cadre de plusieurs missions :

- Acquisition de connaissances sur les cours d'eau et sur leur évolution : réalisations de profils en travers et de profils en long,
- Prévision des travaux à réaliser sur le cours d'eau : évaluation des matériaux à déplacer par exemple, mesure des merlons...
- Informations préalables sur les potentiels champs d'expansion des crues,
- Suivis de chantier, contrôle des côtes et volumes avant et après travaux,
- Relevés post-crue : localisation et nivellement des laisses de crues,
- Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments,
- Maitrise d'œuvre interne pour tout type de projets comme la restauration de berges, de champs d'expansion, de zones humides, d'hydraulique douce...

Pour les missions précitées, la société GEOSYSTEM France, spécialisée dans ce domaine, nous a fourni un devis (transmis avec le projet de délibération) d'un montant global de 7 660 € HT se décomposant comme suit comptablement :

- Au titre du Fonctionnement	
○ Maintenance (Art 6156) : Abonnement antenne	1 260,00 € HT
○ Formation (Art 6184)	600,00 € HT
○ Frais de port	50,00 € HT
- Au titre de l'Investissement :	
○ Matériels (Art 2158)	5 750,00 € HT

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

- ✓ **AUTORISE** l'acquisition d'une antenne intelligente LEICA ZENO FLX100 au prix de 7 660,00 € HT prestations incluses.
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer le DEVIS présenté.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ